



Document principal

Oupeye, le 7 février 2024

Secrétariat communal
Cabinet Mme Céline Tellier

12 FEV. 2024
n° 2024/0664
Original
Copie: ENV

Madame Céline TELLIER
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de
la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être animal
Rue d'Harscamp 22
5000 NAMUR

Nos Réf. SC/PB/LU/005-2024
Objet : Qualité de l'eau Vivegnis (Oupeye) - PFAS

Madame la Ministre,
Madame Tellier,

Nous souhaitons vous interpeller suite à la problématique des pollutions aux PFAS au niveau du réseau de distribution d'eau potable, notamment au sujet de la zone de distribution n° 1090 « Vivegnis » qui relève une teneur de 25ng/l pour la somme des 20 PFAS dans l'eau distribuée au départ du captage du puits de Vivegnis.

En décembre dernier, nous avons sollicité la SWDE pour qu'elle identifie l'origine de cette teneur assez élevée. En effet, même si la valeur de 25ng/l est inférieure à la norme de 100ng/l qui entrera en vigueur en 2026, elle est néanmoins bien supérieure aux normes relevées dans les communes limitrophes d'Oupeye (+/- 5ng/l).

La SWDE nous a répondu que c'est à la Région wallonne qu'il revenait de procéder aux investigations nécessaires afin de déterminer la source de pollution, d'identifier le pollueur et d'agir sur les conditions d'exploiter. Nous nous joignons donc à la SWDE pour vous demander à quelle date cette procédure d'identification sera adoptée et à partir de quand nous pouvons espérer obtenir les résultats.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, Madame Tellier, nos salutations distinguées.

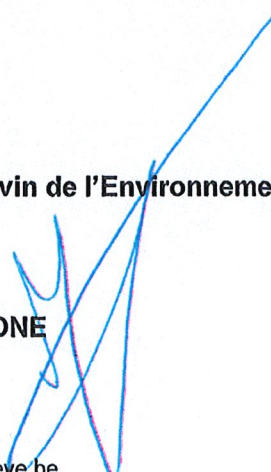
POUR LE COLLEGE,

Le Directeur général,


P. BLONDEAU



L'Échevin de l'Environnement,


J. SIMONE